



Le Patrimoine

de Saint-Médard-en-Jalles

n°

64

janvier 2022

Le domaine Le GOÛÈS et son ancienne maison bourgeoise (Magudas)

Chers adhérents, chers lecteurs, tous les membres du Conseil d'administration de l'association vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2022.

L'origine du ruisseau le Magudas dénommé également le Bar-rail se situe dans la zone aéroportuaire de Mérignac. Après avoir traversé la route allant de Bordeaux à Martignas, il entre dans la commune du Haillan dans le secteur du Palinat, sur une longueur de 800 mètres. Il débouche alors dans la commune de Saint-Médard, traverse le domaine de Fournié-Fédéré (actuel centre de compostage de Grandes Jaugues) laissant sur la droite la déchetterie de Touban, poursuit dans le domaine de Le Goûès, s'oriente vers le centre de Magudas après avoir traversé la Hudine et la Raouze (zone pavillonnaire récente) et se dirige vers Caupian où il rejoint la Jalle.

Le domaine Le Goûès appartenait à Paul Marie Eugène Le Goûès, fils de banquier (Paris, 1806–1855) demeurant à Bordeaux, rue Esprit-des-Lois, propriétaire d'un négoce de charbon.

En 1826, il épouse à Caudéran, Joséphine Julie Mabit (Quimper, 1816 — Magudas, 1890) fille de Jean Mabit, professeur de médecine à l'hôpital Saint-André, chevalier de la Légion d'honneur. Le docteur Mabit était ami de Laennec (qui lui offrit son stéthoscope), son esprit de recherche et sa curiosité l'ont amené à publier plusieurs travaux sur la fièvre jaune, le choléra et des mémoires ayant trait à son expérience homéopathique. Après son mariage, le couple réside chemin du Quadrille à Caudéran. De leur union naissent deux fils : Jules Ernest et Jean Alfred.

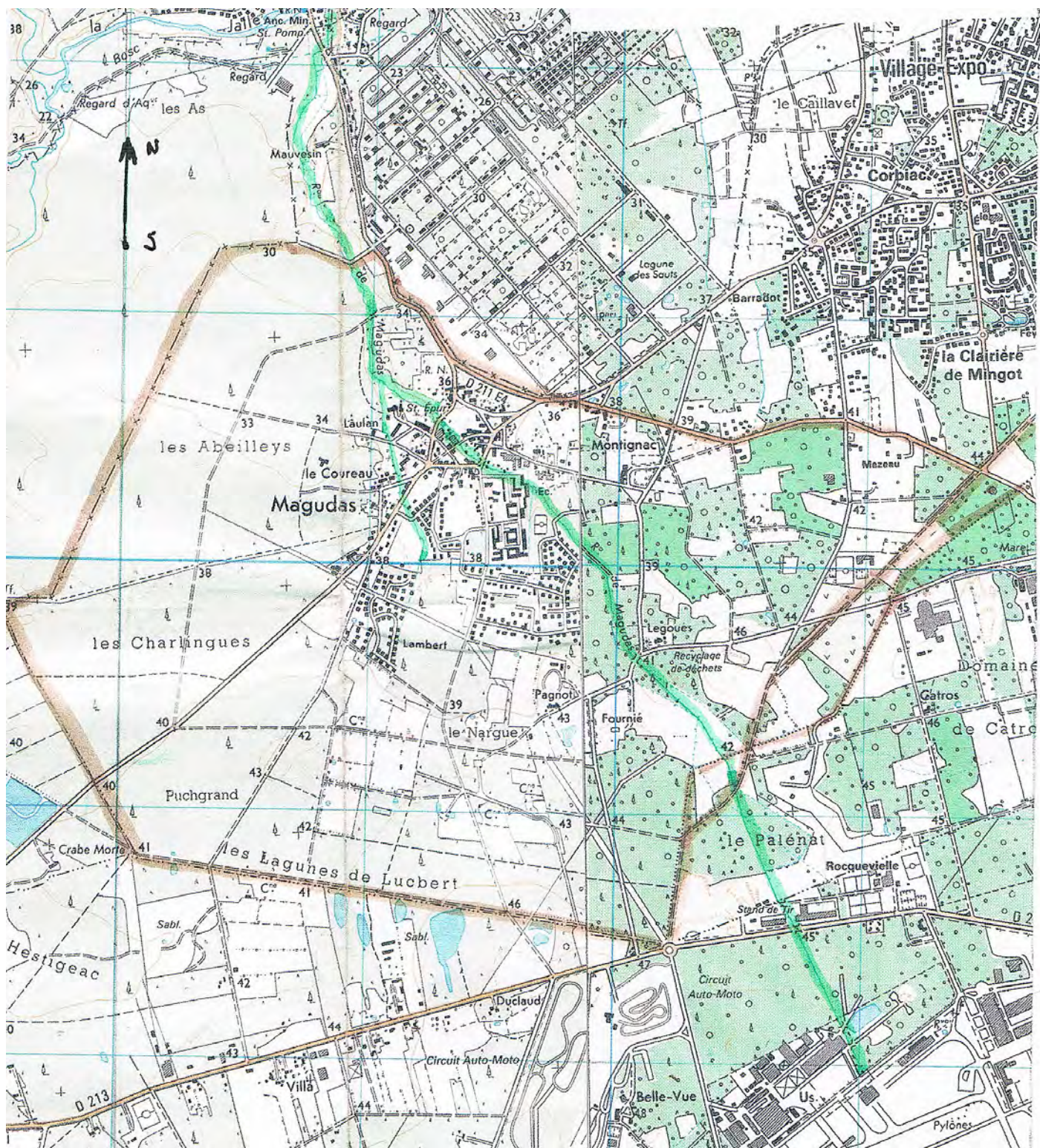
En 1832, Paul Marie Le Goûès devenu propriétaire du domaine transforme l'ancienne habitation en demeure bourgeoise, une « maison de campagne » comme de riches bourgeois en possèdent dans les communes proches de Bordeaux. Le couple possède également une résidence à Audenge sur le bassin d'Arcachon où il séjourne l'été.

En 1832, Paul Marie a créé un vivier, encore visible près du ruisseau, d'une superficie de 975 m², tout en conservant les

arbres qui l'entourent dont un chêne remarquable de plus de 2,30 m de circonférence aujourd'hui. La propriété est surtout un lieu de villégiature apprécié pour sa proximité de Bordeaux : on peut y pêcher, chasser, cueillir des champignons, recevoir.



Le ruisseau Le Magudas



Plan de situation des parcelles citées ci-dessus.

Le domaine Le Goûès figurait déjà sur le cadastre napoléonien de 1808 sous l'appellation « forêt de Drolin » à Magudas

Les nombreuses parcelles sont réparties sur les lieux-dits : aux Cintres, les Duragnes, Caperatat, le Goûès, Pagnot, Fournier, Lande de Puchgrand, la Hudine, aux Abeilleys, les Charlingues. Elles représentent une superficie estimée à 22 ha 65 a pour l'ensemble du domaine. Leur nature est diverse : terres, vignes, pâtures, mais l'essentiel est constitué de friches, bois et taillis de pins. L'exploitation porte essentiellement sur le bois et la résine (environ 7 barriques), les cultures vivrières pour nourrir gens et animaux et le vin pour la consommation du propriétaire.

— Jules Ernest Le Goûès (1829-1896) qui dirige l'entreprise héritée du père, épouse en 1863, Marie-Louise Brunet (1836-1901). Le couple réside

à Caudéran, route de Saint-Médard. Il gère le domaine, fréquente la bourgeoisie bordelaise et séjourne dans leur villa du bassin d'Arcachon située au port d'Arès dans laquelle Jules Ernest décède le 9 septembre 1896.

— Jean Alfred Le Goûès naît en 1832. Comme de nombreux membres de la famille, il exerce la profession de médecin. Resté célibataire, il séjourne dès la fin de 1896 chez sa belle-sœur.

En 1866, l'Académie impériale de Médecine le propose sur une liste de postulants en tant que membre permanent, mais il ne fut pas élu (la petite Gironde du 29 juillet 1866).

Un aperçu de cette vie «entre soi» nous est donné dans la chronique locale de «La petite Gironde» du 27 janvier 1896 qui relate les obsèques de Gustave Brunet, le père de Marie-Louise :

«C'est au milieu d'une foule considérable d'amis, de représentants du haut commerce bordelais et de notabilités littéraires de notre ville qu'ont été célébrées aujourd'hui, à midi, en l'église Notre Dame les obsèques de M. Pierre Gustave Brunet. M. Legouès, gendre du défunt conduisait le deuil. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Le Vicomte de Pelleport-Burète, A. Loquin, A. Vivie de l'Académie de Bordeaux, Hubert Prom de la chambre de Commerce, Ernest Lalande, le vicomte de Verduzan et A. de Sèze.»

Aux premiers rangs du cortège avaient pris place les délégués de l'Académie et de la chambre de Commerce de Bordeaux. Parmi les membres de l'Académie, nous citerons MM. Léo Drouyn, Céleste, docteur Azam, docteur Bergonié, Leroux, Clavel. La chambre de Commerce était représentée par MM. Gabriel Faure, Balguerie, Videau et Besse [...].»

Le couple Le Goûès-Brunet n'ayant pas d'enfant, au décès de la veuve Brunet Le Goûès, Jean Alfred Le Goûès devient cessionnaire des droits de celui-ci et son légataire universel, mais il doit aussi s'acquitter d'obligations de legs consentis par sa belle-sœur au profit de la Fabrique¹ et du bon Pasteur. Cette succession assez complexe entraîne une procédure qui s'est terminée par un arrêté du tribunal de Bordeaux en date du 9 mai 1904. Les legs pour la Fabrique et le Bon Pasteur ont été réduits à 30 000 frs chacun et J. A. Le Goûès reconnu héritier à réserve ; par un inventaire le 17 mai 1901, chez Me Blondeau notaire à Bordeaux, il a évité la confusion des biens de la succession avec son patrimoine personnel (40 000 frs).

À son décès, ses biens, dont le domaine Le Goûès, sont dévolus à Suzanne Mabit (1845-1937) sa cousine germaine, fille de Jules Mabit, médecin de l'Institution des sourds-muets de Bordeaux. En 1864, l'héritière avait épousé Romain de Sèze (1837-1919) docteur en droit et ancien garde pontifical. La propriété entre alors dans la famille de Sèze bien implantée en Gironde et issue d'une grande lignée de la noblesse de robe. On peut citer :

- Raymond de Sèze, avocat, (Bordeaux, 26 septembre 1748 — Paris, 2 mai 1828, comte et pair de France, ministre, premier président de la Cour de cassation, commandeur des ordres du roi. Il plaida courageusement avec Condorcet, la défense de Louis XVI devant la Convention le 26 décembre 1792. Arrêté comme suspect, il fut détenu à la prison de la Force² jusqu'à sa libération le 31 janvier 1794.
- Paul Victor de Sèze [1754-1830] médecin à l'hôpital Saint-André, député du Tiers-Etat aux États généraux et à l'Assemblée constituante en 1789, recteur de l'Académie de Bordeaux en 1809.
- Jean Pierre Aurélien de Sèze [1799-1870] avocat, bâtonnier, avocat général à la Cour de Bordeaux, député de la Gironde de 1848 à 1851. Il eut l'occasion de rencontrer en 1825 George Sand avec laquelle il échange une importante correspondance passionnée et platonique³.

De l'union de Suzanne Mabit avec Romain de Sèze sont nés trois garçons. La propriété du domaine devait revenir à Daniel de Sèze [1868-1959] qui accompagne ses cousins dans la gestion dès 1890.

En l'absence des propriétaires, un personnel de service s'occupe de l'entretien des différents biens. Au recensement de 1856, trois personnes sont présentes : Pierre Boireau, 45 ans, cultivateur, Marie Barbe, 24 ans et Jean Barbe, 14 ans, domestiques.

En 1890, Jules Ernest Le Goûès prend à son service comme cocher Jean Carpentey, né à Belin-Beliet en 1866 et qui vit sur le domaine. Il accompagne Monsieur à ses rendez-vous d'affaires et autres... Il mène Madame à l'église et vient la rechercher. Parfois il la réveille lorsqu'elle s'endort sur son prie-Dieu. En 1889, il épouse Marie Boyrie, demeurant à Corbiac. Le couple s'établit à Rapatille et donne naissance à six enfants. Madame Carpentey est blanchisseuse sur le lavoir du domaine situé en bordure du Magudas, près du pont de Pagnot. Les étendoirs sont situés près de la demeure et les clients bordelais connus [l'hôtel de Sèze, des couvents...] lui procurent beaucoup de travail. Son époux devient garde particulier, exerçant la surveillance du domaine ainsi que celle du domaine de Jaille [Catros]. Il est le régisseur et assure aussi la fonction de garde-chasse. Il présente mensuellement un rapport à Daniel de Sèze lorsqu'il vient dans sa demeure. L'entretien se termine par un bon repas autour d'un gigot d'agneau, préparé par la cuisinière Mme Gaury.



J. Carpentey et ses chiens

IBG
Imprimerie
Bordeaux

Dépliants - Placettes - Tête de lettre
Affiches - Brochures - Flyers
Cartes commémoratives - Enveloppes

www.imprimerie-bds-grave.fr
e-mail : imprimerie-bds@orange.fr

7, rue Z.A. Picot
33100 Saint-Médard-en-Jalles
Tél. : 05 56 05 26 09
Fax : 05 56 95 93 84

Ce bulletin est édité par LE PATRIMOINE
de SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Mairie — DCAJ CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles
Responsable de la publication : Arlette CAPDEPUY
<http://patrimoine.saintmedardasso.fr/>



Jean et Marie Carpentey et un des petits-fils

Jean Carpentey est resté au domaine jusqu'à sa mort, en 1950, en vertu d'une promesse faite par Jules Ernest Le Gouès, entérinée par Daniel de Sèze. La garde du domaine est alors confiée à M. Cany, agent des Eaux et forêts. Après la mort de Daniel de Sèze, est constitué, le 19 mai 1959, le groupement forestier du domaine de Drolin. Un différend oppose la famille de Sèze à la commune de Saint-Médard-en-Jalles concernant l'exploitation de la gravière de Touban. Un procès est engagé : il s'est terminé par une transaction à l'amiable le 25 mars 1961.



La bâtisse du domaine en 1998

Aux termes d'une délibération en date du 23 janvier 2020, les associés du groupement forestier de Drolin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à l'amiable. Richard de Sèze [petit fils de Daniel de Sèze] a été nommé en qualité de liquidateur.



Carpentey et deux petits fils [Roger et Raoul Montignac]

Références

Archives départementales de la Gironde, actes notariés, Revue nouvelle de notariat «la Baroche» de 1904, Journal «la Gironde» de 1866, Dossier du Professeur Jules Mabit par le Dr Robert Séror, Paroles d'anciens collationnées par Jean-Pierre Le Mercier.

- 1 La Fabrique : établissement qui représente et administre les biens d'une église ; aujourd'hui, le conseil paroissial.
- 2 La prison de la Force est un hôtel particulier transformé en maison de détention qui servit de prison pour la ville de Paris de 1770 à 1845
- 3 Ces lettres inédites seront publiées par la petite-fille de l'auteur dans le roman «Aurore Dupin et Aurélien de Sèze».



Le chêne près du vivier